

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION RÉGULIÈRE
DES MEMBRES DU CAUCUS DE LA
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE TENUE LE
11 DÉCEMBRE 2014, À 13 h 30, DANS LES
LOCAUX DE LA CRÉ DE L'ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE À ROUYN-NORANDA, SOUS
LA PRÉSIDENTE DE M. JEAN-MAURICE MATTE,
PRÉSIDENT.

Les présences

Mesdames Stéphanie Bédard, secrétaire
Lorraine Barrette, administratrice
Marianne Gagnon-Bourget, administratrice
Johanne Jean, administratrice
Nicole Rochon, administratrice

Messieurs Mario Provencher, premier vice-président
Arnaud Warolin, deuxième vice-président
Martin Roch, trésorier
Jaclin Bégin, administrateur
Marc Bibeau, administrateur
Pierre Corbeil, administrateur
Martin Ferron, administrateur
Bernard Flébus, administrateur
Normand Houde, administrateur

Les absences

Madame Jacline Rouleau, administratrice
Monsieur Donald Blanchet, administrateur

Les observatrices et observateurs :

Mesdames Gracia Laforge, MAMOT
Valérie Pomerleau, bureau de Guy Bourgeois, député d'Abitibi-Est
Isabelle Lessard, bureau de Luc Blanchette, député de Rouyn-
Noranda/Témiscamingue

Les invités :

Messieurs Sylvain Blais, membre du Comité de mobilisation régionale
Émilien Larochelle, membre du Comité de mobilisation régionale

Les membres du personnel :

Mesdames Lili Germain, agente de communication
Nathalie Dallaire, agente de développement
Esther Labrie, agente de développement
Josie Mongrain, agente de développement
Messieurs Luc Bélisle, directeur général
Simon Letendre, directeur général adjoint
Serge Maheux, analyste financier

1. Mot de bienvenue

M. Jean-Maurice Matte souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme Marianne Gagnon-Bourget, appuyée par M. Normand Houde, d'adopter l'ordre du jour suivant en ajoutant les points 11.1 *Enjeux forestiers au Témiscamingue*; 11.2 *Eau souterraine*; 11.3 *Entente pour les personnes âgées*; 11.4 *Bilan des investissements du Forum jeunesse* et 11.5 *Chaire sur la ruralité* à la rubrique *Affaires nouvelles* et en laissant cette dernière ouverte :

- | | |
|--|--|
| 1. Mot de bienvenue | 9. Nomination d'un membre de la société civile au sein du conseil d'administration |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 10. Correspondance |
| 3. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 20 novembre 2014 et informations sur les suivis | 11. Affaires nouvelles |
| 4. Mobilisation Abitibi-Témiscamingue | 11.1 Enjeux forestiers au Témiscamingue |
| 5. Dépôt du projet de loi n° 28, processus de fermeture et enjeux | 11.2 Eaux souterraines |
| 6. Volet 4 agro, dépôt de quatre demandes d'aide financière | 11.3 Entente pour les personnes âgées |
| 7. Étude sur le transport collectif | 11.4 Bilan des investissements du Forum jeunesse |
| 8. Coupes dans le domaine de l'éducation | 11.5 Chaire sur la ruralité |
| | 12. Levée de la réunion |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 20 novembre 2014 et informations sur les suivis

Le directeur général présente les suivis réalisés depuis la rencontre du 18 septembre 2014.

IL EST PROPOSÉ par Mme Stéphanie Bédard, appuyée par M. Bernard Flébus, d'accepter le procès-verbal de la réunion du caucus du 20 novembre 2014 comme libellé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Mobilisation Abitibi-Témiscamingue

M. Matte fait état des suivis qui ont été faits à la rencontre du 25 novembre 2014. Il avise les membres du conseil d'administration de la présentation qui sera faite par deux des membres du Comité de mobilisation régionale. L'objectif est de faire le point et d'échanger sur les suivis en cours ainsi que sur les actions à venir.

Les administrateurs et administratrices accueillent de MM. Émilien Larochelle et Sylvain Blais. M. Blais remercie les membres pour leur présence le 25 novembre et livre les grandes conclusions de l'activité. Selon lui, les attentes pour des résultats à court terme sont grandes. Le Comité de mobilisation régionale souhaite poursuivre son travail et porte à l'attention de la Conférence régionale deux recommandations. Il espère qu'elles se réaliseront avant la fin de l'année 2014.

Recommandation n° 1 : remettre en place une instance de concertation régionale et définir clairement ses mécanismes de fonctionnement.

D'abord, la Conférence régionale et les cinq préfets de l'Abitibi-Témiscamingue doivent donner suite à la volonté profonde de l'assemblée citoyenne de remettre en place le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT) comme nous le connaissons dans l'esprit de ses règlements généraux, sa structure et ses valeurs. La principale force de cette instance était la représentation équitable des élus ainsi que des autres acteurs du développement. Sa seconde force était le processus de nomination de ses administrateurs par secteurs d'activité (nommé directement leurs pairs).

Dans l'immédiat, il est recommandé que les membres actuels du conseil d'administration de la Conférence régionale soient nommés à titre d'administrateurs provisoires de cette nouvelle instance régionale. Cette instance devra poursuivre tous les mandats régionaux en obtenant les moyens de leur mise en œuvre. Ce conseil d'administration provisoire devra définir, de concert avec le Comité de mobilisation régionale, les règlements généraux de la future instance régionale.

Pendant la période transitoire, le Comité de mobilisation régionale souhaite être partenaire avec l'instance prévue dans le pacte fiscal transitoire qui prévoit la fermeture de la Conférence régionale afin de convenir ensemble que les enjeux de concertation régionale demeurent à l'échelle régionale et correspondent bien aux volontés exprimées lors de l'assemblée citoyenne du 25 novembre dernier. Les fonds régionaux de développement remis éventuellement aux cinq préfets doivent par conséquent faire l'objet de transferts irrévocables d'année en année pour être administrés par cette nouvelle instance régionale.

Recommandation n°2 : s'engager formellement à soutenir la réalisation des actions issues de la réflexion tenue le 25 novembre dernier.

Le Comité de mobilisation régionale recommande d'entamer la réalisation des actions de mobilisation qui permettront à la région de générer une pression politique suffisante pour, ultimement, « Instaurer un nouveau rapport d'équilibre dans la relation entre la région de l'Abitibi-

Témiscamingue et le gouvernement du Québec » et souhaite y être associé.

La position du Comité est ferme : il est impératif d'exiger du gouvernement de ne plus jamais menacer l'intégrité de notre modèle développement, voire de notre droit d'exister en tant que région. Il est nécessaire poursuivre les actions de mobilisation.

Une manière concrète de mettre en œuvre cette recommandation est d'inclure des élus au Comité de mobilisation régionale et de signer le manifeste.

Des échanges suivent la présentation et tournent autour de la nécessité d'assurer le relais vers une instance de concertation à définir collectivement. Pour y arriver, tant les élus que les membres de la société civile peuvent faire des représentations auprès du gouvernement d'ici à ce que la loi soit adoptée. Certains mandats étant de nature régionale, des fonds doivent y être associés. Cet aspect est toutefois difficile à prévoir présentement puisqu'aucune indication claire n'est annoncée au regard des budgets.

M. Mario Provencher considère que les démarches de mobilisation doivent se poursuivre et qu'il faut continuer à pousser sur la mise en place d'une table de concertation, en appui aux membres du Comité de mobilisation régionale. Les membres du conseil d'administration sont conscients que le terrain doit être préparé pour la signature d'une charte d'incorporation afin que la future instance soit fonctionnelle au moment opportun.

M. Martin Roch suggère de demander au gouvernement le maintien de la Conférence régionale, dans l'optique où cet outil répond aux besoins de la région et que cela éviterait des frais inutiles, et cela même si les moyens financiers doivent être moindres. En fait, l'argumentaire pourrait être à l'effet de conserver l'argent pour faire du développement au lieu de l'utiliser pour défaire une structure qui répond aux besoins. Les soldes des comptes de la Conférence régionale et les nouveaux fonds qui arriveront du gouvernement pourraient aller dans ce véhicule.

M. Matte remercie les membres du Comité de mobilisation régionale de soutenir les membres du conseil d'administration par leurs démarches et réflexions. Il ajoute que les élus et les préfets se sentent soutenus par la volonté régionale de maintenir la concertation à l'échelle de la région. M. Blais invite les maires à demander à la population de leur municipalité de signer le manifeste. M. Pierre Corbeil considère que la région doit se donner un peu de temps pour trouver le meilleur véhicule permettant dorénavant de représenter les intérêts de la région.

MM. Larochelle et Blais ayant quitté la salle, M. Matte invite les attachés politiques de MM. Blanchette et Bourgeois à faire de même. M. Bélisle fait le point sur ce qui se passe dans les autres régions du Québec sur le plan de la mobilisation. Des résolutions viendront de plusieurs régions pour la mise en place d'une instance régionale de concertation. Des démarches de mobilisation sont prévues après les fêtes (plan de match commun).

5. Dépôt du projet de loi n° 28, processus de fermeture et enjeux

M. Luc Bélisle fait état de la lettre limitant les dépenses de la Conférence régionale et de celle demandant de préparer un scénario de fermeture. Le MAMOT exige de recevoir le plan de fermeture avant de verser les fonds qu'il retient pour l'instant. Le projet de loi s'en vient et il sera soumis sous peu à l'examen d'une commission parlementaire. M. Bélisle rappelle les principales dates à retenir.

Les membres du conseil d'administration notent que si l'on cible la mise en place d'une instance transitoire, cela permettra d'éviter beaucoup de dépenses (bris de contrats, pénalités, etc.). Le conseil d'administration demeure légitime jusqu'à l'adoption de la loi. Un comité de transition peut être mis en place le plus rapidement possible, même s'il n'a pas force de loi. Il deviendra légitime avec l'adoption de la loi. Son mandat se terminera lorsque la Conférence régionale sera dissoute. Ce qui restera ira dans les MRC.

Des échanges préliminaires ont eu lieu avec un avocat. Il en ressort qu'il serait difficile de relancer la charte du CRDAT. Une autre avenue à envisager serait de créer un nouvel organisme sans but lucratif (OSBL). Quoi qu'il en soit, il importe de commencer à réfléchir dès maintenant à la transition. Les budgets prévus pour 2015-2016 étant réduits, il faut en tenir compte dans un contexte de dissolution. La mise en place d'une nouvelle instance ou le maintien de l'actuel véhicule évite des dépenses inutiles.

M. Simon Letendre présente l'état préliminaire des ressources et certaines orientations au regard de la fermeture de la Conférence régionale.

Les membres du conseil d'administration notent qu'un avis de licenciement collectif n'entraîne pas l'obligation d'une mise à pied. Les mises à pied pourraient venir plus tard ou jamais, selon les décisions qui auront été prises.

AVIS DE LICENCIEMENT COLLECTIF

- | | |
|-------------|---|
| CONSIDÉRANT | le dépôt du projet de loi n° 28 annonçant l'abolition de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue; |
| CONSIDÉRANT | que le gouvernement du Québec empêche la Conférence régionale de prendre de nouveaux engagements; |
| CONSIDÉRANT | que le budget du Fonds de développement régional (FDR) 2015-2016 ne représentera que 50 % de celui de 2014-2015; |
| CONSIDÉRANT | la Loi sur les normes du travail oblige à émettre un avis de licenciement collectif lorsque plus de 10 employés sont licenciés; |

- CONSIDÉRANT que la décision d'un licenciement collectif doit être prise sans véritable choix et qu'elle découle d'une obligation légale;
- CONSIDÉRANT qu'un examen sera fait pour chaque employé avant de déterminer les dates et les conditions des licenciements individuels;

Résolution 078-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Martin Roch, d'émettre pour l'instant un avis de licenciement collectif visant l'ensemble du personnel de la Conférence régionale débutant le 1^{er} mars 2015 et d'en faire l'annonce aux employés avant la période des fêtes, ceci afin de respecter le délai de 8 semaines prescrit par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ÉTAT DE SITUATION BUDGÉTAIRE ET PLAN DE FERMETURE DE LA
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

- CONSIDÉRANT la lettre du 13 novembre 2014 du ministre Pierre Moreau adressée au président de la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue, M. Jean-Maurice Matte, l'informant de l'intention du gouvernement d'abolir les CRÉ et la préparation des mesures législatives nécessaires à la mise en œuvre de cette décision;
- CONSIDÉRANT que cette lettre exige qu'aucun nouvel engagement financier ne soit pris par la CRÉ depuis la date de signature du pacte fiscal transitoire et de limiter les déboursements aux seuls cas jugés essentiels à la transition;
- CONSIDÉRANT la lettre du 14 novembre 2014 du sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), M. Sylvain Boucher, adressée au directeur général, M. Luc Bélisle, exigeant pour le 15 décembre le dépôt d'un portrait des engagements souscrits à ce jour et, pour la fin décembre, un plan de fermeture de la CRÉ;
- CONSIDÉRANT que d'ici au jour de la sanction du projet de loi n^o 28, déposé le 26 novembre 2014, les membres actuels du conseil d'administration de la CRÉ conservent leurs compétences pour prendre les décisions nécessaires;
- CONSIDÉRANT que de nombreux renseignements ne sont actuellement pas disponibles, notamment sur le devenir des différentes ententes avec les nombreux ministères et organismes avec lesquels elles sont signées;
- CONSIDÉRANT que le MAMOT a déposé à la CRÉ, le 9 décembre, les tableaux indiquant les renseignements qu'il souhaite obtenir;

CONSIDÉRANT que le MAMOT exigera le dépôt de ces documents avant de procéder à d'autres versements pour le Fonds de développement régional (FDR) déjà consenti à la CRÉ

Résolution 079-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Mario Provencher :

- 1) De déposer, à titre provisoire, un portrait des engagements souscrits et les premiers éléments d'un plan de fermeture comme demandé, et ce, à partir des renseignements actuels;
- 2) D'acheminer une correspondance indiquant les renseignements que le MAMOT devra fournir pour pouvoir compléter le plan de fermeture;
- 3) Que le bureau de direction, avec la collaboration du directeur général, soit chargé de proposer un plan de fermeture le plus rapidement possible et qu'il soumette ses recommandations à l'ensemble des membres du conseil d'administration de la CRÉ dans les délais les plus brefs pour adoption et transmission au MAMOT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAINTIEN DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE OU MISE SUR PIED D'UNE NOUVELLE INSTANCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ET DE CONCERTATION

CONSIDÉRANT la lettre du 13 novembre 2014 du ministre Pierre Moreau adressée au président de la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue, M. Jean-Maurice Matte, l'informant de l'intention du gouvernement d'abolir les CRÉ et la préparation des mesures législatives nécessaires à la mise en œuvre de cette décision;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n^o 28, déposé le 26 novembre 2014, prévoit qu'au moment de sa sanction, les CRÉ sont dissoutes sans autres formalités, que le mandat des membres du conseil d'administration prend fin et qu'un comité de transition est institué afin d'agir à titre de liquidateur de la CRÉ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n^o28 sera étudié en commission parlementaire dès la fin janvier et qu'une adoption pourrait survenir à tout moment à partir de la mi-février 2015;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont exprimé leur appui afin que le gouvernement reconnaisse les instances que les régions voudront se donner pour remplacer les CRÉ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de la CRÉ ont adopté, le 23 octobre dernier, une résolution visant à faire savoir au gouvernement du Québec l'importance de préserver une instance de concertation et de développement régional en Abitibi-

Témiscamingue ainsi que les budgets nécessaires à son fonctionnement;

CONSIDÉRANT que la Table des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue a adopté une résolution lors de sa rencontre du 14 novembre 2014 confirmant sa volonté de maintenir un organisme de concertation régionale dont les responsabilités seront d'assumer les mandats régionaux à être définis, la gestion de fonds et de programmes régionaux à être définie et d'agir comme acteur important de la défense des intérêts de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que la rencontre du 25 novembre 2014 réunissant les acteurs du développement, les élus et la société civile a mené à la réaffirmation de la nécessité d'une instance de concertation et de développement régional;

CONSIDÉRANT l'urgence qu'une telle instance soit définie et opérationnelle pour éviter de mettre fin à l'ensemble des ententes, des programmes, des projets et autres activités de la CRÉ et d'avoir à les lancer de nouveau;

CONSIDÉRANT les coûts importants que va nécessiter la liquidation de la CRÉ et la possibilité d'éviter une partie de ces coûts en transférant un certain nombre de mandats, activités, ententes et employés;

CONSIDÉRANT que les discussions autour d'une répartition différente des administrateurs entre les élus, la société civile, les acteurs du développement par secteur d'activité ou géographique pourraient nécessiter un délai important;

Résolution 080-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Mario Provencher :

- 1) D'entamer les démarches visant le maintien de l'actuelle Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue ou la mise sur pied d'une instance de concertation et de développement régional;
- 2) Que le conseil d'administration de cette nouvelle instance soit constitué de manière à refléter l'actuelle composition de celui de la CRÉ;
- 3) D'amorcer l'analyse de chacun des fonds et des ententes avec le comité de transition et d'effectuer les recommandations quant à leur maintien, leur transfert aux MRC ou à l'instance régionale, ou tout autre scénario;
- 4) Que le bureau de direction, avec la collaboration du directeur général, soit chargé de donner suite à cette recommandation rapidement et de soumettre ses recommandations à l'ensemble des membres du conseil d'administration de la CRÉ dans les délais les plus brefs;
- 5) Que la nouvelle instance ou l'instance présentement en activité puisse assumer par la suite les mandats et mettre en œuvre les actions qui lui auront été confiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Enfin, les membres du conseil d'administration recommandent que la Conférence régionale demande à être entendue en commission parlementaire et qu'un mémoire soit préparé à cet effet.

6. Volet 4 agro, dépôt de quatre demandes d'aide financière

Mme Sarah Charbonneau et M. Serge Maheux présentent les projets qui sont déposés pour décision dans le cadre du programme Volet 4. Les membres du comité qui en ont fait l'analyse en font une recommandation positive. M. Bélisle ajoute qu'autoriser ces projets permettrait d'éviter de perdre des fonds.

PROJET BŒUF ALLÉCHAMPS

CONSIDÉRANT la volonté de poursuivre le développement d'une filière de proximité rentable, en commercialisant la viande de la région, et de consolider les entreprises du secteur bovin;

CONSIDÉRANT que la première phase du projet Bœuf Alléchamps a connu des situations complexes comme la disponibilité de l'abattage et des problèmes de distribution auprès des commerces ciblés;

CONSIDÉRANT que la Coopérative des producteurs, promotrice du projet, devra revoir le mode de fonctionnement de la production, du parc d'engraissement, des relations avec l'abattoir et du transport aller-retour des carcasses;

CONSIDÉRANT que le projet correspond aux objectifs du Programme régional d'adaptation et de développement de l'agriculture de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec et que la Coopérative des producteurs a confirmé sa participation financière;

Résolution 081-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Houde, appuyé par Mme Lorraine Barrette, de verser un montant de 10 000 \$ provenant du Volet 4 agro au promoteur du projet Bœuf Alléchamps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET ÉCOLAIT

CONSIDÉRANT que le projet Écolait permet de consolider la filière bovine en diminuant les risques lors de cycles baissiers;

CONSIDÉRANT que le projet permet d'accroître la production de bœuf différencié;

- CONSIDÉRANT que le projet permet l'adhésion d'un nombre important de producteurs;
- CONSIDÉRANT que le projet peut contribuer à modifier la culture de commercialisation des producteurs;
- CONSIDÉRANT que le client et le projet atteignent les objectifs du Programme régional d'adaptation et de développement de l'agriculture de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;

Résolution 082-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Houde, appuyé par M. Pierre Corbeil, d'accorder à Agriculture nordique axée sur la production bovine une aide financière d'un montant de 87 000 \$, montant provenant du Volet 4, pour la réalisation du projet Écolait.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET MARCHÉ PUBLIC DE VAL-D'OR, PHASE 2

- CONSIDÉRANT qu'un marché public est un excellent tremplin pour les petits producteurs et agrotransformateurs;
- CONSIDÉRANT que le développement d'un réseau de marché public peut favoriser le développement d'une filière agroalimentaire;
- CONSIDÉRANT que le projet Marché public de Val-d'Or est soutenu par la Ville de Val-d'Or (stabilité du promoteur);
- CONSIDÉRANT que la première phase est amorcée;
- CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du Volet 4 agro;

Résolution 083-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par Mme Marianne Gagnon-Bourget, appuyée par Mme Nicole Rochon, d'accorder une aide financière de 100 000 \$, à même le Volet 4 agro, au promoteur du projet Marché public de la Vallée-de-l'Or.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

M. Mario Provencher se positionne contre le projet puisqu'il considère qu'il ne s'agit pas d'une infrastructure à caractère régional.

M. Martin Ferron quitte la rencontre

PROJET DÉVELOPPEMENT D'UN LOGICIEL DE GESTION DE LA COMMERCIALISATION

- CONSIDÉRANT l'augmentation de six à douze producteurs associés à la démarche visant le développement d'un logiciel de gestion de la commercialisation intégrée de mise en marché du produit VitaliPré ainsi que le développement d'une nouvelle approche de commercialisation;
- CONSIDÉRANT que l'augmentation des ventes de VitaliPré rendrait les producteurs moins vulnérables par rapport aux cycles baissiers;
- CONSIDÉRANT que la mise en place d'un logiciel constitue une innovation intéressante pour effectuer la commercialisation des viandes;
- CONSIDÉRANT que le client et le projet atteignent les objectifs du Programme régional d'adaptation et de développement de l'agriculture de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;
- CONSIDÉRANT que VitaliPré souhaite adapter ses méthodes de commercialisation en vue de s'adresser à un plus grand nombre de consommateurs et, par le fait même, de rentabiliser l'entreprise;

Résolution 084-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Martin Roch, d'octroyer la somme maximale de 80 000 \$ au promoteur VitaliPré, montant provenant du Volet 4, conditionnellement à ce qu'il :

- complète son plan de financement;
- transmette mensuellement un rapport détaillant l'affectation des heures de travail;
- transmette aux trois mois un rapport décrivant comment les produits VitaliPré sont commercialisés et les stratégies prévues pour accroître sa distribution;
- fasse les démarches auprès de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) pour acquérir officiellement la marque de commerce VitaliPré;
- transmette le logiciel, après un an d'utilisation, à Agriculture nordique axée sur la production bovine (ANPB).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7. Étude sur le transport collectif

Faute de temps, ce point n'est pas traité.

8. Coupes dans le domaine de l'éducation

M. Simon Letendre rappelle les projets de fusion dans les commissions scolaires et les coupes touchant le cégep et l'UQAT. Il indique qu'il n'y a pas encore unanimité entre les commissions scolaires.

M. Jaclin Bégin indique que la MRC d'Abitibi-Ouest demande le maintien de trois commissions scolaires, sachant que la circonscription provinciale d'Abitibi-Ouest en est une d'exception compte tenu de la masse insuffisante d'électeurs. Mme Johanne Jean croit que la priorité doit être d'assurer des services de qualité et de proximité aux trois niveaux d'étudiants et qu'on ne peut faire les choses ici comme ailleurs. Il faut donc travailler différemment et ne pas oublier nos spécificités comme région.

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue a un rôle de concertation régionale et est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT l'envergure des enjeux en éducation en Abitibi-Témiscamingue avec l'un des taux de décrochage les plus élevés au Québec et un taux de diplomation les plus faibles au Québec;

CONSIDÉRANT que l'éducation est l'enjeu le plus présent dans le Plan quinquennal de développement de l'Abitibi-Témiscamingue 2014-2019;

CONSIDÉRANT l'importance que revêt l'éducation pour les cinq territoires de MRC;

CONSIDÉRANT les importantes coupes annoncées au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue ainsi que l'annonce d'un projet de fusion de commissions scolaires en Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT l'absence de consensus régional quant à la révision des structures responsables du déploiement des services éducatifs en Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la possibilité d'arriver à des solutions créatives qui permettraient au gouvernement du Québec d'atteindre ses objectifs financiers tout en s'assurant de la contribution des cinq territoires de la région;

Résolution 085-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par Mme Stéphanie Bédard, appuyée par M. Arnaud Warolin,

- 1) de demander à la Table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue de développer une position concertée quant au modèle de déploiement des services éducatifs en région ainsi que des structures qui en sont responsables;
- 2) que cette position soit présentée à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue avant la fin du mois de janvier 2015;
- 3) que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue affecte au besoin une ressource afin d'accompagner la Table interordres dans la documentation de ce dossier;
- 4) que cette résolution soit acheminée aux trois ordres d'enseignements de la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Nomination d'un membre de la société civile au sein du conseil d'administration

Résolution 086-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Corbeil, appuyé par M. Arnaud Warolin, d'accueillir Mme Carole Boucher au sein du conseil d'administration de la Conférence régionale à titre de membre de la société civile représentant le territoire d'Abitibi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À Rouyn-Noranda, M. Provencher mentionne qu'il n'y a pas de recommandation pour remplacer M. Luc Dupuis, étant donné la fermeture prochaine de la Conférence régionale.

10. Correspondance

Ce point n'est pas traité.

11. Affaires nouvelles

11.1 Enjeux forestiers au Témiscamingue

Ce point n'est pas traité.

11.2 Eaux souterraines

L'an dernier, un rapport touchant l'impact du prélèvement des ressources naturelles sur les eaux souterraines a été déposé. Un inventaire de la littérature a donc été réalisé. La volonté est désormais de faire un pas de plus au regard des impacts du prélèvement des ressources sur les eaux souterraines. Pour la phase 2, le travail touchera les outils d'aide à la décision pour les aménagistes. Des fonds encore disponibles et pourraient être utilisés. Ce projet ne peut être financé avec le Programme de développement régional et forestier PDRF.

CONSIDÉRANT que le dossier de l'eau souterraine est un dossier majeur en Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que le Groupe de recherche sur l'eau souterraine (GRES) de l'UQAT est maintenant connu et reconnu en Abitibi-Témiscamingue, notamment par les projets PACES-AT1 et PACES-AT2;

CONSIDÉRANT que l'UQAT, par l'entremise du GRES, s'est bien positionnée au Québec en développant une expertise relativement au dossier de l'eau souterraine;

CONSIDÉRANT que le dossier de l'eau souterraine est une priorité dans les travaux de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) et que ce travail d'acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau souterraine bonifie les travaux à la CRRNT;

Résolution 087-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Roch, appuyé par M. Normand Houde, de verser un montant maximal de 22 000 \$ à partir des enveloppes résiduelles du Programme de participation régionale à la valorisation des forêts pour la réalisation d'un outil d'aide à la décision sur les impacts de l'exploitation des ressources naturelles et des dépôts en tranchée sur l'eau souterraine, phase 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Entente pour les personnes âgées

Mme Josie Mongrain rappelle qu'en octobre dernier, deux projets présentés dans le cadre du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Abitibi-Témiscamingue devaient être retravaillés. Celui de services d'aide à domicile revient aujourd'hui pour décision alors que l'autre a été abandonné.

CONSIDÉRANT que le promoteur du projet Au cœur de votre confort a retravaillé son dossier pour le rendre conforme aux critères du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse a fait une recommandation favorable;

Résolution 088-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Barrette, appuyée par Mme Stéphanie Bédard, d'appuyer le projet Au cœur de votre confort du promoteur Au cœur de l'âge et d'investir la somme de 31 274 \$, montant provenant du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Abitibi-Témiscamingue à même le budget de l'année 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 Bilan des investissements du Forum jeunesse

Mme Esther Labrie annonce que le conseil d'administration du Forum jeunesse souhaite évaluer ses investissements des cinq dernières années étant donné que la prochaine stratégie jeunesse est annoncée. L'objectif est de dresser le bilan des actions entreprises depuis 2009.

CONSIDÉRANT le besoin et l'importance pour le Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (FJAT) de procéder à un bilan de ses investissements des cinq dernières années pour avoir un portrait juste;

CONSIDÉRANT l'importance d'une évaluation des impacts quantitatifs et qualitatifs afin de faire ressortir des pistes de solution pour l'avenir;

CONSIDÉRANT que ce bilan permettra au FJAT de faire l'analyse de ses forces et faiblesses et de procéder à des recommandations dans le cadre d'une nouvelle stratégie jeunesse;

CONSIDÉRANT que ce bilan permettra aussi au FJAT de mieux répondre à ses mandats et de mieux cibler les projets financés par le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ);

Résolution 089-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Provencher, appuyé par Mme Johanne Jean, de permettre au conseil d'administration du Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue de faire une demande au Secrétariat à la jeunesse pour l'utilisation de la clause 6.2.8 et d'utiliser un montant de 20 000 \$ provenant du Fonds régional d'investissement jeunesse pour la réalisation d'un bilan des cinq dernières années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5 Chaire sur la ruralité

Il est convenu d'expédier au ministre Moreau une correspondance faisant état de notre insatisfaction à l'égard de la mise en place d'une nouvelle chaire de recherche touchant la ruralité alors que la région dispose déjà des services offerts par la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités. La correspondance doit faire ressortir l'illogisme de multiplier des structures en ces temps difficiles sur le plan financier.

12. Levée de la réunion

La réunion est levée à 16 h 45.